

Compte rendu du conseil syndical

Séance du 02 juin 2015

Étaient présents : Vuillermoz Marie-Laure, Mesnier Christian, Prillard Dominique, Dallavalle Martine, Perucchini Xavier, Boillot Laurent, Edme Philippe, Gaudin Blandine, Hugues Benoît, Lopez Fernand, Faivre Sarah, Cellier Gaëlle, Cart-Lamy Pascal, Moyse Nathalie

Étaient absents excusés : Marsoudet Sébastien

Secrétaire de séance : Prillard Dominique

➤ **Point sur la médiathèque**

Présentation par Delphine FAIVRE, adjoint d'animation de la médiathèque, du programme des animations prévues pour l'année et du fonctionnement de la future médiathèque.

Explications des diverses animations enfants, adultes, ado et événements, des nouveaux horaires d'ouverture (voir programme présenté).

Accord pour la création d'une page facebook.

A travailler par les élus : nom de la médiathèque, organisation du déménagement (voir si prestataire), inauguration, visite avec les élus, bénévoles le 29 juin à 18 heures.

➤ **Démission, élection 3^{ème} vice président**

Le Président expose que suite à la démission du 3^{ème} vice président il convient de procéder à une nouvelle élection

Election 3^{ème} vice président : candidature : Marie-Laure Vuillermoz

Ont obtenu : Marie-Laure Vuillermoz 14 voix

Mme Vuillermoz Marie-Laure, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} vice-président avec délégation médiathèque

➤ **Indemnité trésorier**

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil

- d'octroyer 100 % de l'indemnité de conseil allouée au Trésorier

➤ **Devis amélioration productivité puits eau potable**

Suite à la commission d'ouverture des plis du 21 avril 2015, proposition de 4 entreprises dont une que nous conseillons le maître d'œuvre car l'analyse technique de la situation est plus détaillée et tient compte de l'imprévu, n'étant pas le moins cher, le conseil syndical souhaite que le maître d'œuvre demande aux entreprises ayant répondu de proposer la même prestation technique afin de comparer les prix.

Le conseil syndical autorise le président à faire la demande de subvention auprès du conseil général et agence de l'eau.

➤ **Questions diverses**

- Renégociation 2 emprunts caisse Epargne : compte tenu des indemnités demandées, la proposition bien que offrant un taux inférieur s'avère plus onéreuse que la situation actuelle

Proposition crédit agricole, le gain reste très minime par rapport aux conditions antérieures.

- Le conseil syndical donne son accord pour faire appel à un cabinet d'expertise KPMG afin de faire un audit sur la situation financière du syndicat.
Philippe Edme souhaite qu'une réunion soit organisée avec ce cabinet et les élus.
- Informations aux élus des communes : lecture par Xavier PERUCCHINI
« Lors de la création du SIPQ chaque commune devait verser 2 ou 3 avances permettant de faire face aux dépenses obligatoires de l'année en cours : payes, dépenses de fonctionnement...
Pour l'investissement, s'il était important, les communes étaient sollicitées pour y participer, hors subventions, hors emprunt et hors TVA. Les sommes complémentaires étaient prises sur une ligne de trésorerie et immédiatement remboursées à l'arrivée des remboursements attendus. Les communes versaient le solde de l'année N-1 en début d'année, ce qui équilibrait les comptes chaque début d'année.
En cours d'année les communes versaient donc 2 ou 3 acomptes calculés sur les dépenses de l'année précédente, pour assurer les dépenses du SIPQ et limiter le solde à verser en début d'année puisque les statuts stipulent que la part des communes est calculée après le vote du CA.
Ce système contrôlé par les différents trésoriers a fonctionné jusqu'en 2009. Cette année la Mr COMBLE alors trésorier considérant que les communes n'avaient pas à être les banquiers du syndicat en faisant des avances en cours d'année.
Donc en 2010 les communes n'ont versé que le solde 2009 (vérifiable sur le grand livre de vos communes), tout le fonctionnement de l'année en cours s'est fait, sur ses conseils, sur une ligne de trésorerie.
De plus, il a souhaité que le solde de l'année N-1 soit versé en trois fois d'où un déficit reporté chaque année.
Cette décision a eu un double effet. L'un positif puisque les maires connaissaient exactement les sommes à inscrire lors de leur budget, l'autre pervers car toutes dépenses décidées en cours d'année l'étaient « à crédit » puisqu'elle n'impactait pas le budget en cours mais celui de l'année suivante (en trois fois puisque les dépenses étaient financées par la ligne de trésorerie).
Ce déficit ne vient pas des investissements très largement subventionnés et (ou) couverts par l'emprunt.
Par exemple l'extension du périscolaire subventionné à plus de 80 %.
Ce déficit est comptable et non dû à une gestion hasardeuse, nous vous devons ces explications pour votre compréhension et en respect du travail fourni par les anciens élus du syndicat. »
- Informations : suite à de fortes dégradations par la présence de campements illicites à la station d'épuration et le poste de relevage route de Lyon, le président propose que les frais qui ne seront pas pris en charge par l'assurance soient envoyés à l'Etat.
Sarah Faivre explique que la communauté de communes a voté à l'unanimité une motion et charge une délégation d'élus (Conseiller départemental, Présidente de la CCCQ, des Maires et des Vice-présidents de la CCCQ) de présenter le texte à Monsieur le Préfet.

Séance levée à 00 :00